



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2026 à 20 h 00

Présents : M BENCETTI Éric, Mme BAVEREL Catherine, M. BOISSON Sébastien, M. DIDIER Martial, M. CAURET Nicolas, Mme MOUROT France, Mme GUYAT Estelle

Absents : //

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14/04/2026
3. Intervention groupe AD VITAM pour présentation intervention sur le cimetière *et acceptation du devis.*
4. Représentant CLECT - **Délibération**
5. Vente terrain agricole à Monsieur MILLOT Nicolas - **Délibération**
6. Rectification de l'arrêté de délégation de pouvoir à l'adjointe – **Arrêté**
7. Rectification de la délibération 15/2026 sur le CAO – **Délibération**
8. Achat pots pour le fleurissement du village
9. Réfection du logement du locataire de la mairie – *demande de devis pour installation d'une douche et remplacement du meuble d'évier et de l'évier de la cuisine.*
10. *Demande de devis pour la pose d'un placard dans la salle du conseil.*
11. Nettoyage de la mairie (Enlèvement des meubles, du frigo et des encombrants pour dépose en déchèterie)
12. Réfection de l'abri bus
13. Compte-rendu du conseil communautaire, compte-rendu du SIVOS LA LOUE, compte-rendu de la SIE Arbois-Poligny (si retour CR fait par eux)
14. Questions diverses :

1. Désignation du secrétaire de séance

Nicolas CAURET est désigné(e) secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du Conseil du 14 avril 2026

Les Conseillers et le Maire approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal du 14/04/2026 et le signent.

3. Intervention du groupe AD VITAM

La restructuration du cimetière se fera plusieurs étapes sur une durée de 5 ans environ, entre le cadastre, le PLU, le logiciel et la procédure de reprise.

Le devis initial s'élèvera à 10.734 TTC sur une durée de 2 à 3 ans afin que la société AD VITAM puisse effectuer toutes les démarches et recherches sur le cimetière.

Le conseil municipal, DÉCIDE à l'unanimité, les travaux de réfection du cimetière.

4. Représentant CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) - Délibération

La CLECT est une instance obligatoire dans les établissements publics à fiscalité propre qui sont en fiscalité professionnelle unique. C'est le cas du Val d'Amour.

Cette commission a pour objectif de définir les modalités de transferts de charges financières et de recettes en cas de prise de compétence par la communauté de communauté de communes.

Sur les 2 mandats précédents, la CLECT avait en charge l'élaboration et le suivi du Pacte Fiscal et Financier.

Réglementairement, chaque commune doit bénéficier d'au moins 1 représentant au sein de la CLECT.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, désigne M. Eric BENCETTI en tant que représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

5. Vente d'un terrain agricole à Monsieur MILLOT Nicolas - Délibération

En 2025, il a été proposé à la vente le terrain communal « Au Potet », parcelle ZB29 d'une surface de 5 979 m². (Délibération n° 12-2025)

Le notaire nous demande de bien vouloir rajouter le prix de vente sur la délibération à savoir 1 500 €.

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré**, approuve le prix de vente de ladite parcelle à 1 500 €.

6. Rectification de l'arrêté de délégation de l'adjointe.

Pas de rectification à apporter.

7. Rectification de la délibération n° 15-2026 sur le Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Délibération

Reporté à un autre conseil

8. Achat pots pour le fleurissement du village

Mmes Estelle GUYAT et Catherine BAVEREL ont fait le tour du village pour recenser les pots de fleurs réutilisables et les emplacements pour de nouveaux pots. Après présentation au conseil de leur travail il est décidé d'acquérir les pots auprès de la Platière à Arbois et d'utiliser quelques pots existants pour embellir le village. Certains habitants contactés sont d'accords pour arroser les fleurs qui seront déposées près de chez eux.

9. Réfection du logement du locataire de la mairie.

Le locataire a fait une chute dans sa salle de bain car la baignoire n'est pas adaptée pour une personne de son âge. Il faut voir avec le département ou la préfecture pour savoir s'il nous est possible d'avoir des subventions pour une douche adaptée aux personnes âgées.

De même son évier de cuisine est dans un état déplorable. Il faudrait le changer en même temps que le meuble sous évier.

10. Demande de devis pour la pose d'un placard dans la salle du conseil.

Des devis vont être demandés pour la pose d'un placard dans la salle de réunion. Dans le même temps un frigidaire et un micro-ondes seront achetés afin que la secrétaire puisse prendre ses repas sur place.

11. Nettoyage de la mairie (enlèvement des meubles, du frigo et des encombrants pour dépose en déchèterie)

Afin de préparer la mairie il faut trouver une date pour débarrasser tout ce qui est inutile. La date retenue sera fixée suivant la mise en pose du nouveau placard de la mairie.

12. Réfection de l'abribus

Une réfection de l'abribus pourrait être faite à moindre frais si le conseil se met ensemble pour le nettoyer, ôter l'ancien panneau d'affichage, traiter les poutres et repeindre les murs.

13. Comptes-rendus conseil communautaire et Sivos La Loue.

Pour le conseil communautaire : Toutes les commissions de la CCVA seront présentées à la journée portes ouvertes du 18 mai 2026. Il faut 26 personnes par commissions en espérant un conseiller au moins par village et par commission.

14. Questions diverses.

Une présentation détaillée du budget de la commune a été faite aux nouveaux conseillers afin qu'ils se fasse une idée de la gestion passée et à venir de la commune.

La séance est levée à 23 h 10